

Former « à la belge » les imams, une démarche nécessaire pour vivre ensemble

Rédigé le 16 juillet 2015 par : Anne-Claire Orban



La plupart des cultes reconnus en Belgique proposent un programme de formation aux membres de leur clergé. Excepté le culte islamique qui peine en la matière. Former « à la belge » les cadres musulmans semble indispensable tant pour des raisons de politique intérieure qu'extérieure. Depuis mars 2015, une commission s'attaque de front à la question

Imamat sunnite

Avant toute chose, précisons que la fonction d'imam diffère selon le courant islamique (chiite, sunnite, kharijisme). Chez les chiites, l'imamat est une fonction sacralisée, réservée aux descendants du Prophète. Depuis le 9^{ème} siècle et la disparition du Dernier Imam, les « marjas », après avoir suivi un cursus en théologie, se chargent des tâches temporelles et spirituelles. Au contraire, dans la croyance sunnite, loin d'être sacralisée la fonction d'imam peut être portée par tout croyant reconnu par la communauté. Le temps d'une prière, un homme peut endosser ce rôle et délivrer le sermon, sans demande de permission ni contrôle hiérarchique[1]. Cependant, selon Hans Vöcking, membre du collectif El Kalima, en général aujourd'hui dans les pays islamiques, chaque mosquée possède un imam référent, reconnu comme fonctionnaire ou employé de l'Etat.

Les sunnites formant la diaspora musulmane majoritaire en Belgique[2], nous concentrons cette analyse sur la formation des ministres du culte islamique sunnite.

Des imams aux profils et parcours diversifiés

Les comités de gestion des mosquées en Belgique peuvent suivre trois canaux de recrutement d'un imam. 1/ Le comité de la mosquée peut décider de rester autonome. Dans ce cas, il fera appel à un membre de la communauté locale ou fera venir un imam de l'étranger par ses propres moyens. 2/ Le comité peut décider de se tourner vers un gouvernement étranger (récurrent en ce qui concerne les mosquées turques) pour que cet Etat finance l'envoi d'un imam et sa rémunération. 3/ Enfin le comité peut demander des imams d'instituts / de mouvements privés (comme Milli Görüs ou Fethullah Gülen) ou faire appel à de grandes organisations islamiques (comme la Ligue Islamique Mondiale).

Les formations de ces imams varient selon le mode de recrutement, la région du globe et la tradition islamique. Détails :

D'après Jean-François Husson, rédacteur du rapport « Pour une formation des imams en Belgique » de la fondation roi Baudouin, la grande majorité des imams de Turquie possède un diplôme universitaire de théologie. Ils ont souvent une expérience professionnelle de

plusieurs années avant d'arriver en Belgique. Rémunérés par l'État turc via la Diyanet, le ministère turc des affaires religieuses, ils restent sur le territoire pour une période déterminée (3 ans en 2006). À côté de ceux-ci se trouvent les imams turcs non rémunérés par leur Etat. Ils peuvent provenir d'institutions privées (aux idéologies allant du rigorisme strict à un islam plus ouvert), être des jeunes immigrés arrivés en Belgique avec l'espoir d'y trouver un emploi ou encore des imams belgo-turcs autochtones, dits de seconde ou de troisième génération. Pour ces différents profils, le processus de formation est peu connu.

Les imams provenant des Etats du Maghreb présentent des profils bien différents. La plupart des mosquées maghrébines en Belgique « ont été fondées sur des critères ethniques et familiaux » (El Battuit 2004 : 27). Elles font appel à des « imams de village », d'origine rurale, n'ayant qu'une formation traditionnelle et peu poussée. Notons toutefois que certains imams maghrébins ont été formés au sein de facultés de théologie étrangères.

Les futurs cadres peuvent migrer pour un temps en Egypte ou Tunisie pour y suivre un cursus universitaire, notamment à l'université d'Al-Azhar (Egypte) ou de Zeytouna (Tunisie).

Le problème de ces formations extra-européennes, souligne Felice Dasseto, spécialiste de l'islam en Belgique, est que, qu'elles soient traditionnelles (locales) ou renommées (facultés islamiques reconnues), ces dernières ne proposent toujours qu'une « répétition mnémonique et un enseignement dogmatique », ce qui induit une difficile connexion au contexte belge, pluriel et laïque.

Si les futurs cadres peuvent profiter des formations mises en place dans les universités européennes voisines, aux Pays-Bas notamment ou en Angleterre, il existe quelques centres de formation en Belgique :

Le Centre islamique et culturel de Belgique – la grande mosquée du cinquantenaire – propose via son institut de recherche une formation en études islamiques[3]. Celle-ci n'est pas reconnue par nos autorités. Il faut savoir ici que ce centre islamique est financé par la Ligue Islamique Mondiale qui, bien qu'ayant le statut d'ONG, est assimilée à « une structure infra-étatique saoudienne ». De 1974 à 1997, ce centre fut l'organe représentatif de la communauté musulmane (jusqu'à la création de l'Exécutif des musulmans de Belgique).

D'après Samir Amghar, sociologue français spécialiste du salafisme, la ligue islamique mondiale participe pleinement à la globalisation de l'idéologie salafiste en Europe, notamment par la distribution du Coran et la formation des cadres religieux (imams, aumôniers, enseignants,...).

Depuis 1997, l'Exécutif des Musulmans, relais officiel entre structures publiques et communauté musulmane, tente d'organiser le culte islamique. Fin 2012, une formation pour ministres du culte a été mise en place[4] mais rien de systématique, ni de reconnu par les pouvoirs publics.

Active depuis 2007, la Faculté de Sciences Islamiques de Bruxelles propose elle aussi des formations pour intellectuels musulmans. Elle a été créée par un ancien professeur de religion islamique ayant étudié en Turquie, Mustafa Dönmez. Certains cours se donnent en arabe. Cette faculté serait reconnue comme véhiculant une vision assez classique et traditionnelle de l'islam et agirait en partenariat avec l'Université islamique privée de Rotterdam. Après un bachelier commun de 3 ans, les élèves peuvent choisir l'orientation *Sciences islamiques*, *Sciences humaines*, *Langue et Littérature arabe*. La première orientation conduit à l'imamat ou l'enseignement[5]. Pour Felice Dassetto, vu les liens entretenus avec d'autres associations, il est évident que cette faculté véhicule l'idéologie salafiste.

Fondée en 1998 par l'ancien directeur du Centre islamique et Culturel de Belgique, l'organisation islamique européenne de bienfaisance et des œuvres humanitaires en Belgique – Alkhayria Belgica - a ouvert son académie européenne de la culture et des sciences islamiques de Belgique. Cette organisation, financée par les Pays du Golfe, propose via l'académie ouverte en 2006, une formation supérieure en études islamiques comprenant un bachelier, master et formation post-universitaire. Cette formation reprend des cours d'arabe, de philosophie, de méthodologie d'interprétation du Coran, d'éthique et d'introduction aux sciences islamiques[6].

Un projet d'envergure proposant une formation pour cadres musulmans a été lancé en Belgique en partenariat avec l'Université Catholique de Louvain (CISMOC), les Facultés Universitaires Saint-Louis et la Haute Ecole Galilée en 2006. L'année de formation en « Sciences religieuses : Islam » débouche sur l'octroi d'un certificat reconnu par la fédération

Wallonie-Bruxelles. Ce projet, malgré un financement instable, persiste aujourd'hui grâce au financement de l'UCL et au mécénat[7].

Il est intéressant de noter que les participants à cette formation sont pour 75% musulmans, la plupart se dirige vers l'enseignement de religion islamique. Pas d'imam. Felice Dasseto explique que les imams endossent difficilement le rôle d'élève, étant eux-mêmes « enseignants » dans les mosquées. La barrière de la langue joue énormément, à celle-ci s'ajoute le trop faible bagage intellectuel et académique pour suivre une telle formation.

Citons également que, dans une logique d'intégration, un projet pilote en Flandre tend à faire suivre à tous les imams, et plus seulement aux imams rémunérés par l'État belge, un parcours d'intégration civile (« inburgering »), incluant des cours de néerlandais et des cours d'orientation sociétale (« maatschappelijk oriëntatie »). La fédération Wallonie-Bruxelles propose un parcours similaire, mais rien d'obligatoire pour le moment. Notons que la reconnaissance ou non de l'imam par l'Etat belge[8] (et donc sa rémunération), n'est un rien un indicateur d'une quelconque adhésion à des normes sociétales.

Conséquences ? Ingérence, morcellement et salafisme violent

La structure organisationnelle sunnite ne se basant sur aucune hiérarchie stricte, l'imamat peut s'acquérir librement et de diverses manières. A l'inverse du culte catholique très hiérarchisé, aucun encadrement du clergé n'est reconnu par l'ensemble du monde musulman. Ce mode de fonctionnement amène chaque communauté à penser ses institutions et à véhiculer une lecture ethnique de la religion. Chaque institut répond à des intérêts personnels et peu de place est laissée à la réflexion collective favorisant l'émergence d'un « islam belge » respectant les acquis sociaux et des droits fondamentaux.

Pour Mohamed El Battioui « l'importation de systèmes de pensée des pays musulmans – quels qu'ils soient – se révèle souvent contre-productive et parfois néfaste ». Proposer une formation belge pour cadres musulmans et renforcer/créer des structures islamiques belges fortes, permettrait d'enrayer l'import – export d'imams étrangers. Cela permettrait d'une part de limiter la diffusion d'idéologies salafistes violentes, et d'autre part, de réduire

l'ingérence de pays tiers sur le sol belge. Limiter les zones contrôlées par d'autres Etats semble un principe élémentaire du droit à la souveraineté nationale.

Proposer une formation « à la belge » permettrait de limiter la diffusion d'idéologies salafistes violentes

Samir Amghar prend l'exemple de la Ligue Islamique Mondiale, instance infra-étatique de l'Arabie Saoudite, qui, par son prosélytisme, s'incruste de plus en plus sur le vieux continent. Financée directement par l'économie saoudienne, la diffusion de courants salafistes saoudiens ne se fait que plus aisément. Or ces courants désirant revenir à une pratique de l'islam rigoriste s'opposent sur certains points aux acquis sociaux européens. Par une formation « à la belge » reprenant des cours de sciences humaines, de droit, de psychologie, etc., on espère repousser les tendances islamiques extrémistes et limiter l'intrusion de discours saoudiens salafistes, notamment véhiculés via l'institut islamique de Bruxelles de la Grande Mosquée.

Selon le sociologue, la diffusion d'idées salafistes ne serait qu'un objectif de façade. Derrière l'enjeu de la foi, le désir de l'Arabie Saoudite de créer des relais de l'Etat sur territoires étrangers est toujours bien présent.

L'Arabie Saoudite n'est pas la seule à placer ses pions en Europe via les structures religieuses. Les récentes élections en Turquie ont révélé un processus similaire : L'AKP (le parti au pouvoir jusqu'aux élections de juin 2015) aurait utilisé ses réseaux, créés via la Diyanet, pour s'assurer des voix électorales des turcs de Belgique. Sans entrer dans la paranoïa et le complotisme, il est intéressant de se poser la question pour toutes les instances extra-étatiques gérant le temporel du culte en Belgique (Conseil européen des oulémas marocains, Association musulmane et culturelle albanaise de Belgique,...). Quels liens entretiennent-elles avec l'Etat parent ? A quel point ces associations illustrent-elles des « relais ethniques » pour les États étrangers ?

Si une instance belgo-islamique fédérant toutes les sensibilités et reconnue comme légitime

par l'ensemble de la communauté musulmane émanait, verrions-nous diminuer l'influence étrangère ? Certainement, mais difficile toutefois à évaluer car d'autres portes que le religieux restent ouvertes[9].

Proposer une formation « à la belge », dans un mouvement de plus grande reconnaissance du culte islamique, est un pas dans le processus de lutte contre les discours salafistes violents importés et la lutte contre l'intrusion de stratégies géopolitiques d'instances étrangères. Attention, il convient toutefois de relativiser l'influence que peuvent avoir les imams sur la communauté belgo-musulmane, et particulièrement sur les jeunes. D'abord, les imams ne parlant pas français touchent peu les jeunes de seconde génération, eux-mêmes ne parlant pas ou peu turc ou arabe. Ensuite, à l'instar des églises, les mosquées se vident, notamment des jeunes générations qui optent pour les prêches de nouveaux prédicateurs postés sur la toile. Enfin, en ce qui concerne le processus de radicalisation, internet et les communautés d'influences restent des acteurs centraux.

Quels enjeux d'une formation « à la belge » ?

Outre la limitation de l'ingérence de pays tiers et celle de la diffusion de discours salafistes violents, proposer une formation en sciences islamiques « à la belge » permettrait 1/ d'augmenter la cohésion sociale ; 2/ de répondre au devoir de neutralité de l'Etat belge.

1/ Augmenter la cohésion sociale

Si dans un pays islamique le rôle de l'imam peut se limiter à un rôle de guide spirituel, voire tout simplement un rôle d'encadrement de la prière, les imams de diaspora voient leurs fonctions s'élargir considérablement. À la tête d'une communauté, ils deviennent de réels référents socio-culturels: d'un côté, ils conseillent les membres de leur communauté quant à la manière de vivre en tant que musulman sur un territoire non islamique, de l'autre, ils transmettent la tradition islamique dans un contexte migratoire.

C'est cette première fonction, liée au contexte migratoire, qui pousse les institutions belges citées ci-dessus à proposer des formations pour cadres musulmans. La plupart de ces institutions remarquent l'importance de former des guides capables de répondre aux

questions que pose l'islam belge, capables de comprendre le contexte dans lequel vit leur communauté, capables de proposer une pratique religieuse en adéquation avec les structures sociétales et les normes collectives belges. C'est là leur principal argument en faveur d'une formation belge d'intellectuels musulmans. L'import – export d'imams, illustrant la conservation de la fonction traditionnelle (spirituelle) de l'imam, ne colle plus du tout avec le nouveau rôle des imams de diaspora. Importer des discours strictement spirituels ne correspond plus avec les demandes de la communauté musulmane de Belgique.

Le rôle de référent culturel s'appuie sur un morcellement de la communauté musulmane, fortement « nationalisée ». La plupart des mosquées sont liées à un territoire national étranger. Logiquement, l'imam référant provenant de la même région du globe, transmet les traditions religieuses du pays en question. C'est dans ce sens qu'il devient un référentiel culturel.

Les imams pourraient représenter de véritables relais entre les différentes communautés ethniques

Or, face aux logiques de regroupements identitaires que connaissent de nombreux groupes diasporiques, les imams pourraient représenter de véritables relais entre les différentes communautés ethniques. Proposer une formation commune à tous les ministres du culte musulman pourrait réduire l'ethnisation que la communauté musulmane connaît aujourd'hui. Il n'est pas question ici de rayer la fonction de référent ethno-culturel mais bien d'y ajouter une dimension.

Enfin, dans une logique plus « d'intégration », enseigner à tous les imams les rouages de la société belge – ce qui implique la connaissance d'une langue nationale, permettra un dialogue plus aisé avec les autorités locales et les différents acteurs de terrain.

En termes de cohésion sociale, une formation commune dans une langue nationale permettrait d'affirmer le rôle social des imams mais aussi d'en faire de réels relais, tant entre

communautés qu'avec les institutions publiques.

2/ Appliquer notre principe de neutralité... de façon égalitaire !

Régie par son principe de neutralité, la Belgique reconnaît six cultes sur son territoire (anglican, catholique, orthodoxe, islamique, israélite, protestant) ainsi que la laïcité organisée. Ceci implique entre autres que l'État paie les pensions et logements des ministres des cultes, pallie le déficit des établissements culturels, et organise des cours de religion dans les écoles publiques si au moins un parent le demande.

La neutralité implique un rapport neutre à toutes les religions. Or il est évident, pour Andréa Réa, co-président de la commission lancée en mars 2015, qu'une inégalité de traitement existe entre les différents cultes. Il est temps que cela soit reconnu. Rien qu'en termes de budget, l'Église catholique se voit largement plus financée que l'ensemble des autres cultes reconnus [\[10\]](#). Et ceci indépendamment du nombre de fidèles. Sur le plan symbolique et émotionnel également, dans un contexte d'islamophobie, des incursions du culte catholique dans l'espace public choquent bien moins que celles du culte musulman. Si l'État belge est neutre, cela ne se limite encore qu'à un principe idéologique.

En ce qui concerne la formation des ministres des cultes, le principe de neutralité implique qu'« aucune disposition légale ou réglementaire n'impose de conditions minimales de formation pour que le traitement d'un ministre du culte ou d'un délégué laïque soit pris en charge par l'État. [...] ce sont donc les règles internes aux cultes qui déterminent les exigences en matière de formation » (Husson 2006 : 15). Et la sociologue Firouzeh Nahavandi d'ajouter qu'il incombe au maximum à l'État belge de « créer les conditions nécessaires à l'organisation de la formation » (2004 : 41).

Pratiquement : chaque culte doit penser la structure de sa formation théologique puis établir une collaboration avec une ou des universités (de son choix). L'université négocie la reconnaissance de cette nouvelle structure avec l'État belge, lequel déboursa le financement nécessaire pour assurer le fonctionnement. Le culte protestant a ainsi établi un partenariat avec l'ULB ; la laïcité organisée avec différentes hautes écoles et universités ;

quant à la faculté de théologie catholique, elle est totalement intégrée à l'UCL. Durant ce processus, « l'initiative et le contenu sont strictement de compétence du culte intéressé », les pouvoirs publics se limitent à imposer les conditions académiques (titres des enseignants, organisation des cycles d'études....), insiste Felice Dasseto.

Encadrer une formation pour ministres du culte musulman relève du devoir de notre Etat belge

Ajoutons que le principe de neutralité en Belgique implique que les ministres des cultes ne soient soumis à aucune autorité hiérarchique ou disciplinaire civile. Ils n'ont, de plus et pour l'instant^[11], aucune obligation linguistique dans le cadre de leur fonction religieuse. L'État doit toutefois intervenir lorsque l'un d'entre eux énonce en public et dans le cadre de sa fonction, des propos allant à l'encontre du gouvernement, d'une loi, d'un arrêté royal ou tout autre acte de l'autorité publique (art. 268 du Code Pénal).

Encadrer une formation pour ministres du culte musulman (et plus largement pour cadres intellectuels musulmans) relève donc du devoir de notre État. Notre principe de neutralité, trop souvent invoqué pour contrer l'introduction de l'islam dans l'espace public, permet au contraire un encadrement financier et une reconnaissance institutionnelle. Ce principe de neutralité doit amener l'État belge à s'investir dans le temporel du culte musulman, et non l'éviter comme il l'a fait en retirant les subsides accordés à l'UCL.

Il existe aujourd'hui quelques initiatives tentant de mettre sur pied des programmes de formation « à la belge » pour intellectuels musulmans. Ces formations s'ancrent dans le mouvement plus large d'institutionnalisation de l'islam en Belgique.

Proposer une formation reconnue, c'est reconnaître le nouveau rôle que jouent les imams de diasporas : acteurs-relais pour la cohésion sociale et personnes ressources pour les communautés. Il entre, de plus, dans les fonctions de notre Etat neutre de financer une telle

démarche, le rôle social des cultes étant reconnu et apprécié.

Nous espérons que notre gouvernement, malgré la primauté donnée à la lutte contre le radicalisme, est conscient de la diversité des enjeux qui se jouent autour de la question de la formation des cadres islamiques. Le projet Marcourt^[12] lancé en décembre 2014 a donné lieu à la constitution d'une commission en mars 2015. Les membres ont pour devoir de réfléchir à comment « favoriser la reconnaissance de cet islam moderne^[13] afin qu'il ait toute sa place au sein de l'espace public, culturel et médiatique de Wallonie et de Bruxelles ». Fin juin 2015, ils devront rendre l'état de leurs réflexions. Mi-juillet 2015, rien n'est encore sorti.

Quant aux modalités pratiques futures, les universités rivalisent. La rédaction du rapport de cette commission s'est vue confiée au CEDEM - Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège. Ce qui rend évidemment verts les pionniers des initiatives de formation (CISMOC). Dans cette guerre universitaire, soutenir les initiatives des belgo-musulmans et respecter leur choix de partenariat semble la meilleure solution. Il est cependant encore trop tôt. Une initiative commune du monde musulman en termes de formation demande d'abord une mise au clair des institutions représentatives de la communauté. Ce qui implique que les particularités s'effacent au profit d'une réflexion plus globale sur l'islam en Belgique. Dans ce sens, nous soutenons l'initiative lancée par le CISMOC, qui peut être considérée comme une étape intermédiaire, créatrice de dialogue entre cadres musulmans. Ces cadres qui par la suite pourront réfléchir ensemble sur les modalités de représentation de l'Islam belge. Et lancer leur projet de formation propre !

Sources utilisées :

Dasseto Felice (2011), *L'iris et le croissant*, Presses universitaires de Louvain.

Husson Jean-François (2006), « Pour une formation des imams en Belgique », rapport de la fondation roi Baudouin, disponible en ligne <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=294886&langtype=2060>

El Battiui Mohamed (2004), « Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique », rapport de la fondation roi Baudouin, disponible en ligne <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=294828&langtype=2060>

Vöcking Hans (2007), « La formation des imams en Belgique », collectif El Kalima, disponible en ligne <http://www.elkalima.be/ciri/bulletin-ciri/>

Amghar Samir (2011), « La ligue islamique mondiale en Europe : un instrument de défense des intérêts stratégiques saoudiens », paru dans *Critiques internationales*, n°51. Disponible en ligne.

Malek Chebel 2014, « Penser l'islam en liberté », entretien avec Léna Mauger, *Revue XXI*, n°28

Les nombreux textes du CISMOC et de Felice Dasseto, disponibles en ligne ainsi que les documents et vidéos liés au projet Marcourt.

[1] Voir pour cela l'analyse : Sunnisme, chiisme, une histoire de famille qui tourne mal

[2] Il semblerait qu'il y ait 6 mosquées chiites à Bruxelles sur la septantaine recensée. Le recensement des mosquées en Belgique est difficile : grâce aux financements privés provenant de dons de fidèles ou d'Etats étrangers, de nombreuses mosquées n'ont pas grand intérêt à être reconnues par l'Etat belge.

[3] <http://www.centreislamique.be/node/61>

[4] Compte rendus disponibles sur <http://www.embnet.be/Portals/0/Compte-rendu%20formation%20imams%2018%2012%2012.pdf> et <http://www.embnet.be/Portals/0/Formation%20des%20Imams%20reconnus%20en%20Belgique%20mercredi%2028%20novembre%202012.pdf>

[5] <http://www.faculte-islamique.be/fsib.html>

[6] <http://www.alkhayria.org/programme.html>

[7] Pour plus d'informations sur la genèse de cette formation, voir le site de Felice Dassetto <http://www.felicedassetto.eu/index.php/blog-belgique/208-projet-marcourt> Pour plus d'informations sur le programme de formation 2012 – 2013 : https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cismoc/documents/FC_Islam_programme_sept_2012-juin_2013.pdf

[8] En mai 2015, sur environ 300 mosquées, 85 sont reconnues par l'Etat belge, ce dernier rémunérant alors l'imam associé.

[9] Je pense ici au « Parti Islam », dont les élus bruxellois, Redouane Ahrouch et Lhoucine Aït Jeddig auraient reçu, en 2012, les félicitations de l'organisation iranienne Ahl ul-Bayt. Ils se seraient également rendus à Téhéran fin décembre 2012.

[10] 85,8% du budget alloué au culte catholique ; 8% à la laïcité organisée ; 2,5% au culte protestant-évangélique ; 2,1 % au culte islamique ; reste 1,6 % à partager entre cultes orthodoxe, anglican et israélite, pourcentages avancés par l'Observatoire des religions et de la laïcité de Belgique en janvier 2012.

[11] Début juin 2015, le ministre de la Justice Koens Geens demandait à ce que les imams rémunérés par l'Etat belge connaissent les langues nationales.

[12] <http://marcourt.wallonie.be/actualites/~une-commission-en-federation-wallonie-bruxelles-pour-un-islam-moderne-de-belgique.htm?lng=fr>

[13] Nous refusons cette appellation d'islam moderne, mais je retranscris ici la citation. Pour

plus de détails sur les termes que nous préférons pour nommer les belgo-musulmans, le lecteur est invité à voir le travail écrit du groupe de réflexion « Des musulmans en Belgique ». Analyse en ligne en août 2015.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Timur Uluç
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120